

# Extraits du Journal du pasteur Frêne

Autor(en): **Frêne / Bandelier, André / Gigandet, Cyrille**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **89 (1986)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549944>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Extraits du Journal du pasteur Frêne

(Archives de l'Etat de Neuchâtel; texte établi par André Bandelier, Cyrille Gigandet, Pierre-Yves Moeschler et Violaine Spichiger)

## L'ÉLECTION D'UN BANDELIER DE LA PRÉVÔTÉ (21 JUIN 1763)

Le 21. Juin mardi, jour de l'Élection du nouveau Bandelier de la Prevoté de Moûtier Grandval, mon Epouse et moi partimes pour aller voir cette Ceremonie a Moûtier. Tous les peres de famille y etoient convoqués pour donner leurs suffrages, et tous les hommes depuis 16. à 60. ans pour preter sous les armes le serment à la banniere. Les troupes s'assemblerent par divers detachemens, suivant les differentes mairies et paroisses, sur une place au dessus de l'Eglise Collegiale. Là, étant toutes rassemblées et rangées, M<sup>r</sup> le Grand Baillif de Rinck, M<sup>r</sup> le Lieutenant de Maller, etc. parcoururent les rangs. Les troupes se mirent en rond, au milieu duquel M<sup>r</sup> de Maller leur déclara qu'ils pouvoient élire un nouveau Bandelier. Apres quoi, ces Messieurs vinrent se placer à une table sous la tour de la sùdite Eglise. C'est à dire qu'il y avoit à cette table, outre M<sup>rs</sup> de Rinck et de Maller et le Secretaire Miseré, M<sup>rs</sup> le Medecin Mochard, le Maire de Tavanne, le Maire de Moutier, le Greffier de Moûtier, le Greffier Rolla de la Prevoté Catholique, les uns en vertu de leurs charges, les autres deputés à ce par l'Assemblée de pays tenue le jour précédent. Là, les Chefs de famille, passant l'un après l'autre, donnoient à Mons<sup>r</sup> de Maller leurs suffrages, qui étoient recueillis par 3. de ces Mess<sup>rs</sup> assis à table. Les Maires de Tavanne et de Reconvillier, le Voible de Loveresse, l'Ancien Saunier, le Secretaire Faigaux, le Maire de Cremine, JHenri Mochard, le Lieutenant Chochard eurent chacun une ou deux voix; les Anciens Guerne et Brelincourt, le Maire de Corandelin, chacun une centaine; le Maire de Moûtier passé 300; le Medecin Mochard passé 400. Celui ci, élu par la pluralité, s'en fut prendre, avec un detachment de 100. hommes et tous les fifres, hautbois et tambours, la banniere de la Prevoté, enfermée dans la tour de l'Eglise Paroissiale. A sa sortie, on déchargea des mortiers. Le nouveau Bandelier, précédé de la musique militaire, ayant à sa gauche un Porte Enseigne portant la banniere et suivi des cent hommes, vint retrouver la Seigneurie toujours

sous la tour de la Grande Eglise. Là, prennant la banniere entre les mains, il pretta serment à ladite banniere, selon la formule à lui dicté par M<sup>r</sup> le Lieutenant de Maller. Cela fait, le nouveau Bandelier, remettant la Banniere au Porte Enseigne, s'en alla avec et suivi de toutes les troupes, lesquelles s'étoient remises sous les armes au meme lieu ou elles avoient été assemblées avant l'Election. Elles formerent de nouveau un cercle, au milieu duquel se trouverent M<sup>rs</sup> de Rinck, de Maller, etc. et le nouveau Bandelier, qui, reprenant la banniere, reçut le serment que les troupes preterent à la Banniere. Après quoi, elles firent quelques décharges, qui n'allèrent pas trop bien. Enfin le Bandelier, avec le meme cortège qu'il avoit pour chercher la Banniere, la reporta en son lieu. On tira aussi les mortiers; et la musique et le détachement accompagnerent M<sup>r</sup> le nouveau Bandelier à sa maison, où il se fit une decharge; et M<sup>r</sup> le Bandelier fit donner à boire à ce Cortège. C'est ainsi que finit la Cérémonie, toute populaire mais fort honorable, pour un nouveau Bandelier. Nous dinames chés M<sup>r</sup> le Ministre Mochard en assés grande Compagnie et nous revinmes le soir.

(*Journal*, p. 381-384)

#### L'HOMMAGE RENDU AU PRINCE FRÉDÉRIC DE WANGEN (23 SEPTEMBRE 1776)

Le 22. 7<sup>bre</sup> dimanche, au soir, M<sup>r</sup> Gros, Madame, Mad<sup>e</sup> d'Apples, sa fille, M<sup>r</sup> Mochard de Moûtier et mon Cousin le Ministre de Sornetan, lesquels j'attendois, et de plus M<sup>r</sup> le Bandelier Mochard, arriverent chés moi. L'avant soupper, je montrai à la Compagnie le discours que j'allois faire le lendemain de la part du Pays à Son Altesse, qui alloit recevoir l'hommage de Bienne, la Neuveville, etc., selon la commission que m'en avoit donné M<sup>r</sup> le Bandelier au commencement de ce mois. Il y eut du different et quelques paroles aigres entre M<sup>r</sup> Gross et M<sup>r</sup> le Bandelier (qui voulut que je retranchasse l'Article où je parlai des Ministres de la Prevoté en particulier), tant sur cet objet que sur d'autres choses. Nonobstant quoi, nous soupames fort fraternellement. On s'alla coucher, et le lendemain 23. lundi matin, l'on se prépara chacun de son coté pour se trouver à la Croix Boillat, par où le Prince, qui avoit couché à Bellelai, devoit passer à 9. heures. Les Dames resterent à la Cure et je pris dans ma Voiture MM. les Ministres Mochard et Frene, tandis que M<sup>r</sup> Gross, laissant sa voiture à Tavanne, venoit à pied. Quand nous fumes à la Plaine, à droite du chemin en deça du Vieux corps de garde de la Croix Boillat, nous y trouvames déjà les trois cents hommes de la Prevoté sous les armes, comman-

dés par le Sergent Major nouvellement nommé de la Prevoté, Abraham Prêtre de Tavanne. Mais il faisoit un brouillard si épais qu'à peine se voyoit on. Successive[me]nt arriverent le Bandelier, les Maires et notables du Voisinage, à la tête desquels et de MM. mes Confreres, j'haranguai Son Altesse lorsqu'Elle passa, environ les neuf heures, avec un beau Cortege de carosses et de chevaux. Elle se tint à la portiere, mais un grand nombre de Seigneurs de sa suite, parmi lesquels étoit M. l'Abbé de Bellelai, mirent pied à terre. Les brouillards étoient enfin dissipés, il faisoit le plus beau temps du monde. Mon discours alla assés bien; les décharges d'une dixaine de petites pieces de canon qui étoient là et celles des troupes allerent bien aussi. Le Prince, avec son air grand et affable, reçut le tout fort gracieusement. Il continua sa route. Les troupes le suivirent; elles se trouverent sur la petite fin au dessous du Fuet. Lorsque le Prince et son Cortege étoient à Vaurésat, elles paraderent encore et firent des nouvelles decharges, que le Prince voyoit du bas en haut, ce qui faisoit un spectacle Unique, à ce que m'ont dit des spectateurs. Je ne vis pas moi même cela, étant resté à la Croix Boyat pour attendre JHenri, qui étoit allé chercher ma Voiture aux Bottieres. En attendant, j'allai joindre une troupe de gens qui, tout près de là, regardoient le fils de Jean François Sautier, qui étoit renversé dans un enfoncement, mort ivre d'eau de vie qu'il avoit prise chés un Vivandier qui se trouvoit là près des troupes, en attendant le passage du Prince. Ce jeune homme, qui étoit de la parade, fut mis hors des lignes, parce qu'il étoit sou, et il s'alla jeter, pendant que le Prince passoit, dans ce trou où je craignis, en le voyant sans presque plus donner de signe de vie, qu'il ne passa. Il en revint cependant, mais après que je fus parti. Je me mis dans la Voiture seul; mes confreres étoient partis, l'un çà et les autres là. Je trouvai la Maison de Cure vuide. M<sup>r</sup> Gross et ses Dames étoient partis, suivant le Prince et son Cortege, et même la Magdelon, notre Servante, étoit allée à Pierrepertuis voir la reception du Prince en Erguel. Je trouvai la cage des chardonnerets de Theophile, ainsi que la Chambre, ouvertes et les oiseaux loin. Cela me fit de la peine. En regardant, je trouvai une de ces aimables betes à la Galerie, qui se laissa prendre et remettre en cage, où l'autre vint bientôt la rejoindre, je ne sais d'où, et se laisser remettre aussi dedans. Mon Oncle le Maire et la Tante Mairesse se trouverent ici pour diner avec moi. La Magdelon, qui enfin étoit revenue, nous appreta à diner. Le temps, qui sur la fin de la semaine précédente, avoit été pluvieux et froid, fut beau et doux pendant la tournée du Prince. Le 24. fut l'hommage à Bienne, le 25. à la Neuveville; le 26., le Prince arriva et coucha à Courtelari, d'où, le 27. après l'hommage, il revint à Bellelai. Le 28. fut l'hommage à la Montagne des Bois et à S<sup>t</sup> Ursanne et, je crois, le 30. à Pourrentruy, celui de la dite Ville et du Pays d'Ajoye.

*(Journal, p. 898-901)*

## LA RÉCEPTION D'UN HAUT INSPECTEUR BERNOIS (2 AOÛT 1779)

Le 1. Août dimanche, ayant été resolu en Paroisse d'envoyer 80. hommes sous la conduite du Major Pretre le lendemain au Haut de Pierre Pertuis pour parader à l'arrivée de M<sup>r</sup> le Haut Inspecteur nouvellement nommé, sc[avoir] M<sup>r</sup> le Senateur Jenner, lesquels 80. hommes devoient s'exercer préalablement ledit dimanche, le Major Prêtre s'avisa de les faire marcher pour cet exercice préalable par Communautés depuis Tavanne, ce qui renouvella la difficulté pour le rang entre la Communauté de Loveresse d'une part, et celles de Sacourt et Saules de l'autre, au point qu'il y eut des coups donnés et que ceux de Loveresse se retirèrent, disant qu'ils ne paroistroient plus s'ils devoient marcher après Sacourt et Saules. Le lendemain 2<sup>e</sup> Août lundi, lorsque ces hommes furent derechef rassemblés devant chés M<sup>r</sup> le Maire environ à 1. heure après midi, je m'y rendis, à la priere de MM. le Maire d'ici, le Voeble et l'Ancien de Saules, Deputés pour recevoir, au nom de la Paroisse, M<sup>r</sup> le haut Inspecteur au Haut de Pierre-Pertuis. Et je haranguai cette Milice, tirée de différentes Communautés, pour leur représenter que dans la Parade où ils alloient présenter les Armes, il n'étoit nullement question des Communautés quant a leurs rangs; qu'eux représentoient la Milice de la Paroisse en corps; qu'ils devoient marcher et se présenter suivant l'arrangement de leur Major, qui devoit, selon son devoir, s'attacher à l'ordre qui feroit le plus beau coup d'œil, plaçant les plus beaux hommes de quelques Communautés qu'ils fussent au premier rang, les médiocres derrier et les plus petits au rang du milieu; que si j'avois l'honneur d'être de leur troupe, je saurois bien que ma taille ne m'appelleroit pas au premier rang, mais que je m'en consolerois, sachant que dans un assaut, j'aurois assés de courage pour être appelé à monter le premier; que j'invitois ceux d'entre eux qui étoient de petite Stature à penser comme moi; qu'enfin j'esperois, et MM. les Chefs de la Paroisse esperoient de même, qu'ils s'accorderoient et se réuniroient tous à faire en cette occasion le plus d'honneur à la Paroisse, leur Constituant, etc., etc. Mon discours fit effet et ils déclarerent qu'ils obéiroient parfaitement à leur Chef. La dessus et à l'ordre du Major Pretre, ils s'acheminèrent pour se rendre à Pierre Pertuis; il y avoit aussi des Canoniers pour faire jouer 4. mortiers que l'on avoit fait venir de Bellelai. MM. les trois Deputés suivirent; c'étoit M<sup>r</sup> le Maire qui devoit haranguer M<sup>r</sup> le Haut Inspecteur. Je restai à Tavanne chés M<sup>r</sup> le Maire, où je bus une bouteille avec M<sup>r</sup> le Vieux Maire; puis, je revins à la Maison, d'où nous entendimes les decharges des mortiers et de la fuselerie à l'arrivée de la Haute Inspection. Quand la Voiture eut passée et à la descente, la troupe vint encore parader dans le Grand Chemin au Haut du sentier de la Doux, si bien que nous les voyons très bien depuis le banc devant la

Maison de Cure; elle fit encore une decharge qui alla, aussi bien que les précédentes, assés exactement. M<sup>r</sup> le Haut Inspecteur a du être satisfait de cette marque d'attention de la part de cette Paroisse, aussi bien que de celles que lui donnerent ensuite les autres Paroisses; par où les Prévotois lui ont témoigné la joye de le voir succeder à M<sup>r</sup> de Manuel.

*(Journal, p. 1318-1320)*

#### UNE ASSEMBLÉE DE PAYS HOULEUSE (19 NOVEMBRE 1781)

Le 19. 9<sup>bre</sup> lundi fut une Assemblée de Pays ou de Prevoté à Moûtier. Les Communautés de Sornetan, Soubos, Chatelas et Monible, celles de Tavanne, Reconvillier, Loveresse et Mallerai, moi et mon Cousin le Ministre de Sornetan à leur tête, avions présenté un requette au Prince, où, disant qu'il nous sembloit que les Deputés du Pays n'avoient pas rempli la commission à eux donnée dans l'assemblée de Pays du 20. fevrier dernier de remettre l'affaire des Etats avec la Prevoté à la Médiation de S[on] A[ltesse], conformément au Conseil de LL. EE. de Berne dans leur Lettre à la dite Prevoté en date du 1. fevrier, nous supplions son Alt. de convoquer une assemblée de Pays où l'on pût deliberer sur ce qu'il y avoit a faire pour éviter les mauvaises suites que les fausses demarches de nos deputed pourroient avoir. Dans le tems que notre requette étoit à Pourrentruy, le Bandelier, qui avoit été absent étant de retour, convoqua lui même une assemblée de Pays sur le sùdit 19. 9<sup>bre</sup> et le Prince l'ayant appris nous renvoya à la dite journée. J'avois pris le parti de m'y trouver, comme ayant à représenter des choses importantes et auxquelles notre requette avoit trait. Je partis donc le dit 19. avant jour, dans notre voiture. Je pris à Grabonet M<sup>r</sup> le Voible, qui étoit député, et nous arrivames de bonne heure à Moûtier chés la Pauline, où je dejeunai avec elle. Ensuite arriverent MM. de Rinck et Bajol; puis mon Cousin le Pasteur de Sornetan, député de Sornetan, M<sup>r</sup> Gross, Spectateur, M<sup>rs</sup> le Greffier Bueche, le Geometre Faigaux, l'Ancien Farron, etc., etc., Deputés. M<sup>r</sup> le Bandelier vint déjeuner avec MM. les Hauts Officiers; j'étois dans une chambre à coté où j'écrivois. M<sup>r</sup> de Rinck vint me trouver, disant que l'Archer leur étoit venu annoncer, de la part des Communautés Catholiques, que s'il devoit y avoir des Ministres dans l'assemblée, elles n'y paroistroient pas, et que lui M<sup>r</sup> de Rinck avoit répondu qu'elles feroient ce qu'elles voudroient, mais que quant à moi j'avois quelque chose à proposer, que le Pasteur de Sornetan étoit député de son Village et que le Ministre Gross ne seroit pas le premier étran-

ger qui se seroit trouvé à l'assemblée comme spectateur, etc., etc. Enfin, l'on sonna à l'assemblée, qui se tient à la Maison de Commune, dite la Maison de Ville. En sortant du logis, je trouvai MM. les Maires de Moûtier et Correndelin, qui me saluerent bien amicalement. M<sup>r</sup> Perrinat, à qui je demandai pourquoi il ne vouloit pas que je parusse en l'assemblée, me dit que ni lui ni sa communauté n'y avoit pensé. On entra dans la chambre, qui est un poile à l'antique; M<sup>r</sup> le Bandelier faisoit un peu la mine. On se plaça. Comme M<sup>r</sup> le Bandelier avoit fixé la journée, elle étoit à sa disposition; au lieu que si la Cour en avoit fixé une exprès à nous qui avions présenté requette dans cet objet, cette journée d'assemblée auroit été à nous. M<sup>r</sup> le Bandelier profita de son avantage. Il ouvrit l'assemblée et tint le tapis fort longtemps. Ce fut une relation tronquée de tout ce qui s'étoit passé; son Apologie, des assurances que lui et ses Codéputés n'avoient jamais pensé à autres choses qu'à remettre à Son Altesse la décision de toute cette affaire que l'on avoit avec les Etats. M<sup>r</sup> le Bandelier soutint parfaitement le rang de sa dignité, qu'il avoit l'art d'élever au dessus de celle des Hauts Officiers. Enfin, après avoir parlé beaucoup et autant qu'il lui plut, j'obtins enfin avec peine de dire quelque chose et je n'aurois pu me faire entendre au milieu de la rumeur qu'excitoient les Créatures de M<sup>r</sup> le Bandelier si M<sup>r</sup> de Rinck n'avoit pas crié à deux fois: *silence*. J'avois un beau et long discours préparé et à faire si M<sup>r</sup> le Bandelier avoit soutenu qu'il ne s'agissoit plus de remettre la chose au Prince, mais après ses protestations de l'envie qu'il avoit de la lui referer et d'éviter un procès, je me bornai à une petite harangue à l'impromptu, où j'exhortai, aussi pathétiquement qu'il me fut possible, *mes chers Compatriotes*, à adopter notre sentiment et parti, que M<sup>r</sup> le Bandelier disoit être le sien aussi. Je conclus par la lecture d'un Projet de requette que l'on pourroit présenter à S. Altesse détachée de tout memoire, où on lui feroit des excuses du passé et où on La supplieroit encore, conformément à l'avis que Berne nous avoit donné, de se charger d'accommoder la Prevoté avec les Etats, laquelle requette seroit signée de tous les Députés de l'Assemblée. Quand j'eus achevé avec bien de la peine de n'être pas interrompu, M<sup>r</sup> le Bandelier, qui, jusques là, avoit représenté on ne peut pas mieux, ne se soutint plus. Il s'emporta contre ceux qui étoient allés rapporter à Berne nos affaires, c. a. d. que les Deputés ne les avoient pas gerées à l'avantage public et selon leur commission; il les traita de *voleurs*, de *doubles voleurs*, etc., etc. Cela ne pouvoit me regarder. Je lui repondis fort poliment; je lui fis des excuses de ce que l'on avoit cru d'après les apparences que ses vues n'étoient pas droites, etc., etc. Enfin, après bien du bruit et de la cohue, dont je ne compris rien, de la part de ses partisans, qui, à ce que l'on m'a dit des lors, ne souhaittoient pas moins mais que l'on me jettât par les fenêtres et dans la riviere, M<sup>r</sup> le Bandelier leva la séance d'un air d'autorité, regardant M<sup>r</sup> le Grand Baillif et disant qu'il falloit aller aux Avis. Comme je n'étois pas

député, je m'en retournai à l'Auberge de Mad<sup>e</sup> Pauline. Pendant que j'y étois seul arriverent de Pourrentrui MM. Jenner, Bernois, l'un Gendre et l'autre fils de M<sup>r</sup> notre Haut Inspecteur et le premier Membre du Grand conseil et Commissaire des sels, qui dînerent là environ à 4 heures après midi. On étoit toujours aux Avis. Et voici comme les choses se passent à cet Acte de l'assemblée de la Prevoté: les députés du Pays passent dans une autre chambre avec le Bandelier, qui y propose encore une fois de quoi il est question et qui collige les Voix. Cela fait, le Bandelier et les Députés reviennent dans la chambre où la Seigneurie est à les attendre; on lui declare par la bouche du Bandelier la resolution qui l'a emporté. Belle et libre constitution! Mais il y a abus partout. Cette fois, il n'y eut pour la requette que j'avois proposée à l'assemblée et qui étoit dressée pour être remise à M<sup>r</sup> de Rinck, qui dans le particulier m'avoit dit qu'il s'en chargeroit, il n'y eut, dis je, que les Communautés de Tavanne, Reconvillier, Loveresse, Sacourt, Mallerai, Bevillard, Sorvillier, Sornetan, Soubos, Chatelas, Monible et Correndelin. Les autres furent du sentiment du Bandelier, sc[avoir] d'aller a son Altesse par le Memoire prolix de du Bandelier qu'il avoit nouvellement rapporté de Colmar, à la queue duquel seroit cousue la substance de ma requette pour demander mais *frigidè* à Son Altesse de terminer l'affaire avec les Etats; duquel Memoire avec sa dite queue M<sup>r</sup> le Bandelier devoit être le porteur. C'étoient 18. Communautés contre douze; ainsi la pluralité. Je pensai d'abord de souper et coucher à Moûtier, mais je me rendis aux instances de M<sup>r</sup> Gross, qui m'invita d'aller coucher à Court; d'autant plus que j'appris que c'étoit M<sup>r</sup> le Bandelier qui donnoit selon coutume à souper à la Seigneurie aux fraix du Pays, ce que j'avois ignoré jusqu'alors. M<sup>r</sup> Gross partit avant moi; je pris congé de la Seigneurie, c. a d. de MM. de Rinck et Bajol, qui étoient revenus au logis un peu tard après les Avis pris et l'assemblée entierement finie; ils m'avouèrent qu'ils esperoient peu de la demarche que l'on feroit de nouveau auprès de Son Altesse, de la maniere qu'il venoit d'être resolu.

(Journal, p. 1485-1491)



## Discussion

*Ulrich Imhof:* Fait part du plaisir qu'il a eu à entendre André Bandelier. Est-ce que les questions théologiques qui animent le siècle apparaissent dans le Journal? Dans quelle mesure Frêne parle-t-il des consistoires?

*André Bandelier:* Les questions théologiques sont peu évoquées par Frêne bien que le personnage ait certainement eu des idées arrêtées à ce sujet. Il fréquente des sociétés de pasteurs bâlois et zurichoises qui excluent chez lui toute sympathie pour le piétisme. Ses lectures font dire aussi qu'il est plus un « Voltairien » qu'un « Rousseauiste », ce qui ne l'empêche pas d'avoir une foi chrétienne très affirmée, issue d'un acte de conversion personnelle.

Quant aux consistoires, Frêne n'en parle que dans la mesure où il a un fait « croustillant » à rapporter. C'est un élément qui s'inscrit dans la quotidienneté et qui, en général, n'est pas nécessaire d'être relevé. Cela fait partie ni d'une de ses « fixations », à mettre en rapport avec les anciens livres de raison, comme la météorologie, ni de quelque chose d'extraordinaire.

*Victor Erard:* L'ouvrage sera-t-il publié in extenso ou expurgé?

*A. B.:* Il sera publié in extenso ou pas du tout. Mais l'éditeur sérieux qu'est la Société jurassienne d'Emulation s'est mis suffisamment sur les rangs pour enlever tout souci à cet égard.

*François Kohler:* Adresse une question au pasteur Gobat. Pierrehumbert prétend que la combourgeoisie n'est pas un point de départ, mais déjà un point d'arrivée dans la mesure où des liens, notamment familiaux, existaient antérieurement entre la Prévôté et Berne. Il parle d'une immigration bernoise et cite des noms comme Kampler, Lallemand, Schaffter, Moschard, etc. Ces familles sont-elles réellement d'origine bernoise et quand sont-elles arrivées en Prévôté? Avant ou après la combourgeoisie?

*Jean-Philippe Gobat:* A sa connaissance, les Kampler sont effectivement d'origine bernoise et arrivent à peu près au moment de la combourgeoisie. En ce qui concerne les Moschard, cela lui paraît exclu, car ils sont très tôt mentionnés à Delémont. Les Schaffter viennent du Gesseney, mais ils arrivent après la Réformation. Pour ce qui est des Schwitzerlet, ce sont d'abord des Müller, qui sont d'origine allemande. Les Lallemand sont au départ une branche des Frêne dit « l'Allemand ».

Quand aux liens familiaux entre la ville de Berne et la Prévôté, ils sont inexistantes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Par contre, les grandes familles prévôtoises, Moschard et autres, elles ont des liens très proches avec les familles patriciennes bâloises. Pour ce qui est de la campagne bernoise et considérant seulement le Cornet, il n'y a en deux siècles que 3 à 4 hommes qui ont épousé des Bernoises. Cependant, il existe davantage de filles provenant de cette région qui sont mariées à des Bernois. En Orval, la situation est un peu différente.

*Victor Erard:* En même temps que le Journal de Frêne, ne pourrait-on pas songer à rééditer Théodule?

*A. B.:* ?

*Jean-Pierre Widmer:* Peut-on repérer dans le Journal des traces du débat idéologique des Lumières? d'une certaine francophilie?

*A. B.:* On ne peut parler de francophilie. On remarque que Frêne participe d'une culture européenne et sans doute fortement d'inspiration française. C'est du reste un des intérêts de ce *Journal* que de permettre de voir comment les Lumières ont touché une région relativement isolée. Frêne, esprit curieux, collectionneur, ne manque pas de nous donner le titre de ses lectures, de les commenter et de nous citer les livres qu'il trouve chez ses connaissances. Il commente les progrès ou reculs des bibliothèques publiques de Bâle, Berne, etc. La vie intellectuelle du siècle est donc bien présente. Les appareils critiques en préparation iront d'ailleurs dans ce sens, par exemple en relevant tous les titres d'œuvres qui interviennent dans cette relation.

*Jean-Pierre Widmer:* Frêne est-il un homme ouvert, un homme des Lumières ou d'Ancien Régime?

*A. B.:* Le siècle des Lumières appartient à l'Ancien Régime, ce qui se traduit chez Frêne dans cette apparente contradiction: il est un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle «nouveau», mais né au début du siècle et qui n'admet pas la Révolution. Les Français chez nous, il dit que «la plume lui est tombée des mains» pendant 4 ans. L'un n'empêche pas l'autre. Les classes dirigeantes ont préparé la Révolution, mais étaient peu enclines à scier la branche sur laquelle elles étaient assises.

*Remarque.* — Certains passages des discussions se sont révélés inaudibles à l'écoute de l'enregistrement; ces lacunes ont été traduites dans le texte par des points d'interrogation.

# Vous avez dit récit romantique ?

par Olivier Guyot

## LETTRES

Si l'on nous demandait ce qu'est le roman romantique, nous aurions sans doute répondu, comme on le fait trop souvent, que c'est un genre littéraire qui a existé au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais si l'on nous demande ce qu'est le roman romantique, nous aurions sans doute répondu, comme on le fait trop souvent, que c'est un genre littéraire qui a existé au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais si l'on nous demande ce qu'est le roman romantique, nous aurions sans doute répondu, comme on le fait trop souvent, que c'est un genre littéraire qui a existé au XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais est-il légitime de parler de « roman romantique » au même titre que du théâtre et de la poésie ? N'avons-nous pas été soumis à des règles, et même pris en compte par les poétiques classiques, le roman « genre bizarre » de ce domaine est vraiment sans limites, « romanesque », il veut pas à être une « révolution ». A première vue, il ne devrait donc pas exister de roman romantique en exil.

Pourtant, parallèlement aux romans « classiques », on rencontre un certain nombre de romans qui pourraient bien être le lieu de cristallisation d'un « roman romantique ». L'histoire littéraire, qui fonctionne par réductions, a longtemps été l'histoire de « l'écrit romantique ». Actuellement, au fur et à mesure qu'ils sont redécouverts, réédités, on revu un peu mieux l'importance de quelques uns d'entre eux : Nerval, Gautier, Mérimée, Victor Hugo.

Quoi qu'il en soit, en France, de 1800 à 1850, il y a eu effectivement de livres qui se signalent d'abord par une présentation extérieure curieuse, titre bizarre (*Le Roman expérimental*, *Le roman expérimental*, *Le roman expérimental*).

\* Je tiens ici un rapide rappel de ce que j'ai écrit, présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève en juin 1984. Le séminaire s'est tenu du 15 au 17 juillet 1984. Le jury sera composé des professeurs Michel Jeanneret, président du jury, Jean de Gandia, Lucien Eliebaud, directeur de thèse, Louis de Launay, Jean-Benoît Levy, de Genève, Max Milner (Paris), Jean-François Lyotard, de Paris, Jean-François Lyotard, de Paris.

Quand aux lieux habités, entre la ville de Bern et la Prévôté, ils sont inexistants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Par contre, les grandes familles prévôtées, Mueschler et autres, elles ont des liens très proches avec les familles patriciennes bernoises. Pour ce qui est de la campagne bernoise et considérant seulement le Canton, il n'y a en deux siècles que 3 à 4 hommes qui ont écrit des ouvrages. Cependant, il existe un ouvrage de filles provenant de cette région qui sont arrivées à des Bernois. En Cayak, la situation est un peu différente.

Voilà, Paul, les points sur lesquels le Journal de Frénois ne pourrait pas compter à l'égard de Thibaut?

# LETTRES

Je ne suis pas sûr de l'exactitude de ce que le Journal de Frénois dit à l'égard de Thibaut. Les lettres de Thibaut à son père, c'est tout ce que j'ai lu.

4. Et on ne peut parler de l'écriture. On remarque que Frénois participe d'une culture bernoise et que l'on trouve dans son langage une certaine familiarité. Effectivement, les lettres de son père, qui sont de son temps, sont écrites dans une langue qui est tout à fait différente de celle de son père. Frénois, esprit curieux, s'intéresse à la langue et à l'écriture. On remarque que dans ses lettres, de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup>, il y a une certaine familiarité avec le langage de son père. On remarque que dans ses lettres, de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup>, il y a une certaine familiarité avec le langage de son père. On remarque que dans ses lettres, de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup>, il y a une certaine familiarité avec le langage de son père.

Après les lettres de son père, il y a une lettre de son père à son fils, qui est une lettre de son père à son fils.

4.1. Le style de l'écriture appartient à l'ancien régime, ce qui est tout à fait normal pour cette époque. On remarque que dans ses lettres, de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup>, il y a une certaine familiarité avec le langage de son père. On remarque que dans ses lettres, de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup>, il y a une certaine familiarité avec le langage de son père.

Remarque. — On remarque que dans ses lettres, de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup>, il y a une certaine familiarité avec le langage de son père. On remarque que dans ses lettres, de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup>, il y a une certaine familiarité avec le langage de son père.